

Où trouver la carte des zones exposées au phénomène de mouvement de terrain différentiel consécutif à la sécheresse et à la réhydratation des sols argileux

Date de mise à jour : 13/08/2020

L'Arrêté du 22 juillet 2020 définissant les zones exposées au phénomène de mouvement de terrain différentiel consécutif à la sécheresse et à la réhydratation des sols argileux précise que la carte est disponible sur le portail Géorisques. Voici comment y accéder.

Pour accéder la carte des zones exposées au phénomène de mouvement de terrain différentiel consécutif à la sécheresse et à la réhydratation des sols argileux en dehors des descriptifs il est nécessaire d'utiliser la carte interactive de Géorisques.

Voici comment afficher la carte :

- Utiliser l'entrée **Données** du menu principal
- Puis **Carte interactive**
- La carte s'affiche
- Sur le panneau de droite cliquer sur le **Afficher des couches supplémentaires**
- Le catalogue de couches s'affiche
- Cocher la case à cocher devant Argiles
- La carte s'affiche.

NB : Un regroupement de couches appelé "Limites administratives" permet d'afficher les limites de départements, communes et le cadastre.

Thèmes

Risques et aménagement du territoire

